

# PROCÈS VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 MAI 2025

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt cinq, le seize mai, le conseil municipal de la commune de ST BONNET DES QUARTS s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M. DUPUIS, Maire, salle de la mairie, à vingt heures

**Etaient présents :** M, DUPUIS, Maire, MM. MURAT, ETAY, ANDRO, Adjoint, Mmes HOCINE, VINCENT, M. CHEVALIER

Absente excusée : Elodie LAVERT donne procuration à Christian DUPUIS

Absents : Yann VALLO, Alain SENDRA

Secrétaire élue pour la séance : Jean Noël ETAY

Date de la convocation : 6 mai 2025

Le procès verbal du précédent Conseil Municipal n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil accepte de modifier l'ordre du jour suivant en ajoutant les points suivants :

- Adhésion à l'option AMO Bâtiment et Energie du SIEL-TE Loire (SAGE)
- Avenant N°1 à la convention avec le CDG 42 concernant le référent déontologue pour les élus
- Association Sportive collège Jean Papon : demande de subvention
- Collège Jean Papon : demande de subvention dans le cadre du projet Bee Green

## **Ordre du jour :**

- Rôle d'affouage 2025
- SIEL : Renouvellement de l'adhésion à la compétence SAGE
- Adhésion à l'option AMO Bâtiment et Energie du SIEL-TE Loire (SAGE)
- Approbation de la convention avec le département de la Loire concernant l'aménagement et la sécurisation du Bourg sur les RD 41 et RD 52
- Avenant N°1 à la convention avec le CDG 42 concernant le référent déontologue pour les élus
- Association Sportive collège Jean Papon : demande de subvention
- Collège Jean Papon : demande de subvention dans le cadre du projet Bee Green

## **Rôle d'affouage 2025**

M. le Maire donne lecture au Conseil des Articles L.243-1 à 3 du code forestier et l'invite à arrêter la liste des affouagistes pour l'année 2025, pour les forêts sectionales de la commune.

M. le Maire propose que le partage se fasse par chef de famille ayant domicile réel et fixe dans la section avant la promulgation du rôle.

Mme VINCENT s'interroge sur la nécessité de la détermination des rôles d'affouage.

M. le Maire explique que dans certaines forêt des coupes de bois sont possibles pour l'affouage. C'est avec l'ONF que sont déterminées les coupes à réaliser par les affouagistes demandeurs.

M. le Maire propose de valider les listes suivantes pour chaque forêt sectionale

**Forêt sectionale de CHARRONDIERE et CHARRONDIERE et BELIN**

BARGE Patrick	CHARRONDIERE	1 part
CHERBLANC Emmanuel	CHARRONDIERE	1 part
DUCHASSIN Emmanuel- GAGNON Céline	FORESTAIRES	1 part
THINON Ludovic	CHARRONDIERE	1 part
ROULLET Bruno	CHARRONDIERE	1 part

Il propose de nommer chef de section : M. ETAY Jean Noël, domicilié 205 Impasse de Chez Poivrier, ST BONNET DES QUARTS.

**Forêt sectionale de CHASSENAY-MOULIN-PINLAUD**

BARGE Michèle	PINLAUD	1 part
MEUNIER Didier	JOLY JEAN	1 part
JARDIN Jean-Pierre	CHASSENAY	1 part
LACOTE Sandrine	PINLAUD	1 part
DI PIRO LEONE Hélène	PINLAUD	1 part

Il propose de nommer chef de section : M. MEUNIER Didier, domicilié 77 Chemin de Chassenay, ST BONNET DES QUARTS.

**Forêt sectionale de ROYER- CORTAY- GARNAT**

DUFOUR Eric- GONCALVES Manuel	LE ROYER	1 part
FORGES Jean Yves	LE ROYER	1 part
LAMURE Patrick	LE ROYER	1 part
MEMBRE Yoan- DE SOUSA Mélissa	LE CORTAY	1 part
MURAT René	LE ROYER	1 part
MORNIER Philippe	LE ROYER	1 part
VINCENT Sylvie	LE CORTAY	1 part
BEURRIER Régis	LE CORTAY	1 part
COLLARD Claude	LE CORTAY	1 part

Il propose de nommer chef de section : M. FORGES Jean Yves, domicilié 41 Chemin des Crouzes, ST BONNET DES QUARTS.

**Forêt sectionale de PONT DEMAIN**

ANDRE Madeleine	PONT DEMAIN	1 part
BAILLY Christophe	PONT DEMAIN	1 part
BAILLY Robert	PONT DEMAIN	1 part
CHARRONDIERE Daniel	PONT DEMAIN	1 part
SIMONIN Claude	PONT DEMAIN	1 part
CHARRONDIERE Joseph et Sébastien	PONT DEMAIN	1 part
CHARRONDIERE Martine	PONT DEMAIN	1 part
CHARRONDIERE François	PONT DEMAIN	1 part
DANQUIN Edmond	PONT DEMAIN	1 part
DELORME Jacques	PONT DEMAIN	1 part
BREVAUX Julie	PONT DEMAIN	1 part
DUCHAUSOY Xavier- GRENIER Camille	PONT DEMAIN	1 part
FAVIER Louis	PONT DEMAIN	1 part
FAVIER Bernard	PONT DEMAIN	1 part
FOREST Joseph	PONT DEMAIN	1 part
GIANDOLINI Yohan- PINTO Mafalda	PONT DEMAIN	1 part
LENE Alain	PONT DEMAIN	1 part
MARTIN Pascal	PONT DEMAIN	1 part
MEMBRE Noël	PONT DEMAIN	1 part
PENELLE Michel	PONT DEMAIN	1 part
POURRET Guillaume	PONT DEMAIN	1 part
PROST Nathalie	PONT DEMAIN	1 part
SAUTEREAU André	PONT DEMAIN	1 part

SCHELLEKENS Pieter	PONT DEMAIN	1 part
VIAL Dominique	PONT DEMAIN	1 part

Il propose de nommer chef de section : M. VIAL Dominique, domicilié 1773 Chemin du Veillot, ST BONNET DES QUARTS.

#### **Forêt sectionale du VAUZET**

FROBERT Daniel et Joseph	LE VAUZET	1 part
MAGNIN René	LE VAUZET	1 part
MEUNIER Jérôme- CAMPAGNOLA Noémie	LE VAUZET	1 part

Il propose de nommer chef de section : M. FROBERT Joseph, domicilié 148 Impasse de Chez Brassière, ST BONNET DES QUARTS.

#### **Forêt sectionale du VERGER**

BELKIS Sylviane	LE VERGER	1 part
DECLOITRE Yvonne	LE VERGER	1 part
DUVERGER Angèle	LE VERGER	1 part
GEORJON Pierre Marie	LE VERGER	1 part
LASSAIGNE Jérôme	LE VERGER	1 part
LOPEZ José	LE VERGER	1 part
PASCOLI Béatrice	LE VERGER	1 part
TAILLARDAT Pascal	LE VERGER	1 part
TORNARE Laurent	LE VERGER	1 part
TORNARE Robert	LE VERGER	1 part
TORNARE Murielle	LE VERGER	1 part
PERIS Rosario	LE VERGER	1 part
VOISIN Raphaëlle	LE VERGER	1 part

Il propose de nommer chef de section : M. TORNARE Laurent, domicilié 136 Chemin du Verger, ST BONNET DES QUARTS.

#### **Forêt sectionale de TACHON**

BOFFETY Marie	CHEZ TACHON	1 part
CHEVALIER Jean Paul	CHEZ TACHON	1 part
CHEVALIER Loïc	CHEZ TACHON	1 part

Adoptée à l'unanimité

#### **SIEL : Renouveau de l'adhésion à la compétence SAGE**

M. le Maire rappelle au Conseil que la commune adhère à la compétence SAGE (Service d'Assistance à la Gestion Energétique) depuis 2009. Ce service du SIEL accompagne les collectivités dans le suivi et l'optimisation énergétique de leurs bâtiments. Il précise que lors de son bureau syndical du 10 février 2025, le SIEL-TE a délibéré pour une mise à jour de la convention SAGE. Cette mise à jour consiste en :

- la suppression de termes relatifs à la maîtrise d'œuvre, suite à la révision des statuts du Syndicat
- le renvoi automatique au tableau des contributions, voté annuellement lors du Comité Syndical
- le remplacement de l'option « Bâtiment neuf et réhabilitation » par une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) « Bâtiment et Energie.

Ces évolutions sont marginales et n'entraînent pas de modifications importantes concernant l'accompagnement proposé aux collectivités. Dans la nouvelle convention, les prestations suivantes sont incluses de fait :

- suivi de la consommation énergétique des bâtiments et rendu de bilan annuel
- études de choix d'énergies, audits énergétiques, campagne de mesures
- accompagnement aux travaux sur les systèmes
- aide à la recherche de financements
- possibilité de répondre à l'appel à projets Rénovation

Cette convention donne également accès à des opérations complémentaires nécessitant une

délibération spécifique et un coût complémentaire. Par exemple :

- télégestion
- assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) « Bâtiment et Energies »
- accompagnement au décret tertiaire (option OPERAT)

Le renouvellement de la convention engage la collectivité pour 6 ans, suivi d'un renouvellement annuel par tacite reconduction. Le montant de la contribution s'élève à 338 €.

Adoptée à l'unanimité

#### **Adhésion à l'option AMO Bâtiment et Energie du SIEL-TE Loire (SAGE)**

M. le Maire expose au Conseil un RDV avec les services du SIEL-TE au sujet du projet de réhabilitation de l'appartement locatif. Il précise que le SIEL-TE est en mesure de proposer à la commune un accompagnement d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour ce projet. Cet accompagnement est subventionné à 90 % par une subvention européenne grâce au soutien du dispositif ELENA.

Le but de cet accompagnement est de travailler en amont du projet afin d'atteindre les critères d'exigibilité dans le domaine des économies d'énergies, nécessaires à l'obtention des subventions .

M. MURAT ajoute que le but n'est pas de faire obstacle à la prestation du cabinet d'architecte mais au contraire que la mission du SIEL complète celle de l'architecte et ainsi optimiser le maximum de subventions.

M. le Maire précise que le coût maximum de la prestation du SIEL-TE est de 3 528 €, en partie financé par la subvention européenne, ce qui laisse un reste à charge pour la commune de 705,60 €.

Il ajoute que l'architecte devrait être en mesure de présenter un avant projet d'ici fin juin.

Adopté à l'unanimité

#### **Approbation de la convention avec le département de la Loire concernant l'aménagement et la sécurisation du Bourg sur les RD 41 et RD 52**

M. le Maire informe le Conseil que dans le cadre des travaux d'aménagement et de sécurisation du Bourg, il est nécessaire de passer une convention avec le Département de la Loire. Cette convention a pour objet de préciser les modalités administratives, techniques et financières de réalisation et de financement de l'aménagement sur la RD N°41 et la RD N°52, en agglomération.

La convention indique que la commune financera les travaux qui consistent en :

- la création d'une écluse simple
- la création de traversée piétonnes
- la créations de tottoirs en enrobé
- la pose de mobilier urbain
- la mise en place de bordures et de caniveaux
- la réalisation de places de stationnements

et que le Département réalisera les travaux de la couche de roulement sur la chaussée de la route départementale.

Le département prendra en charge l'entretien et la responsabilité des surfaces de chaussée des RD N°41 et 52. La commune assurera l'entretien, la maintenance et la responsabilité de tous les autres ouvrages de voirie implantés dans l'emprise de la route départementale.

Adoptée à l'unanimité

M. le Maire informe le Conseil qu'il a échangé avec le service du patrimoine du Département de la Loire au sujet de la rétrocession à la commune de la parcelle A N° 468 servant de retournement. Le Département propose à la commune de lui céder cette parcelle pour la somme 400 €.

Après avoir échangé, le Conseil donne un accord de principe pour cette proposition.

### **Avenant N°1 à la convention avec le CDG 42 concernant le référent déontologue pour les élus**

M. le Maire rappelle au Conseil sa délibération en date du 2 juin 2023 actant l'adhésion de la commune à la mission d'assistance du CDG 42 pour la désignation d'un référent déontologue pour les élus. Il ajoute qu'aujourd'hui, afin de bénéficier de ce service, la commune s'engage à verser au CDG 42 une adhésion annuelle de 10 € par élu. Les administrateurs du CDG 42 ont jugé qu'il était pertinent de simplifier le mode de tarification en le faisant reposer sur l'application d'un forfait en fonction du nombre d'élus, comme suit :

<b>NOMBRE D'ELUS</b>	<b>FORFAIT</b>
Inférieur ou égal à 11	50€
12 à 19	150€
20 à 27	200€
29 à 33	250€
35 à 39	300€
40 à 60	350€
61 à 99	400€
100 et +	450€

Adoptée à l'unanimité

### **Association Sportive collège Jean Papon : demande de subvention**

M. le Maire expose au Conseil un courrier de l'Association Sportive du collège de La Pacaudière, sollicitant la commune pour une subvention pour les élèves de la commune participant aux pratiques sportives. Il précise que 3 élèves de la commune sont inscrits.

M. le Maire propose la participation de 20 € par élève.

Adoptée à l'unanimité

### **Collège Jean Papon : demande de subvention dans le cadre du projet Bee Green**

M. le Maire expose au Conseil un courrier des élèves du Collège Jean Papon du groupe Bee Green, exposant leur projet d'installation d'une serre, d'une ruche et de plantations de plantes mellifères. Les élèves sollicitent la commune pour une subvention pour les aider à réaliser leur projet.

M. le Maire propose la participation de 50 € pour ce projet.

Adoptée à l'unanimité

### **Questions diverses**

M. le Maire présente au Conseil le devis de de l'entreprise MEUNIER SARL pour le broyage des voiries pour 2025, d'un montant de 5 400 € HT. Le conseil valide le devis.

M. le Maire informe le Conseil que le démontage du mât de mesure du projet éolien devrait être réalisé début juin.

M. le Maire expose au Conseil qu'il a demandé à l'agence immobilière du Sornin de procéder à une estimation de la ferme de la Charmette accompagnée d'environ 3 ha de prés. Cette estimation permettra d'avoir une idée du prix pour une mise à la vente.

M. ANDRO demande s'il serait possible d'étudier la possibilité d'aménager la passerelle enjambant la Teyssonne au lavoir. Il pourrait y être installées des mains courantes et une passerelle en bois. L'association du Patrimoine participerait à cet aménagement et à l'achat d'une table de pique nique à installer vers la Madone. M. le Maire propose de fixer un RDV sur le site avec les membres de l'association afin d'étudier le projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Maire, Christian DUPUIS

Le secrétaire, Jean Noël ETAY

